

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0926 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Rafaël RAIGON ARROYO SNEP-FSU 28 21 rue des grandes pierres couvertes 28000 Chartres
---	--	---

Déposé le 30 mai 2025

**Le SNEP-FSU Orléans-Tours
reçu par les IPR-EPS et l'admini-
stration rectorale (Voir p.2 et 3)**

CHALETTE PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Quand le mépris et une fausse ignorance s'affichent au plus haut sommet de l'État !

À écouter le président Macron lors de son allocution du 13 mai 2025, les élèves n'auraient pas d'activité sportive à l'école et seule son action depuis 2017 l'aurait permise !...

Il fait comme s'il ne savait pas qu'il existe une discipline, obligatoire de la maternelle à la fin du lycée, qui a comme objet l'enseignement de l'éducation physique et sportive et que celle-ci manque de moyens. Comme s'il ignorait qu'il existe 35000 enseignant-es d'EPS qui font vivre dans le 2nd degré l'EPS et le sport scolaire (avec 1,2 million de licencié-es à l'UNSS). Il ignorerait aussi que 3 heures d'EPS sont à l'emploi du temps des élèves de primaire (que les profs des écoles n'ont pas la capacité d'assumer, en partie à cause des injonctions liées aux maths et au français et à la baisse de la formation en EPS depuis le début de son mandat).

De qui se moque-t-il ?

Les 30 minutes d'APQ et les 2 heures de sport pour quelques élèves qu'il vante ne servent en rien la démocratisation de l'accès à la culture sportive. Le manque d'installations sportives en France est un frein à la pratique et le plan mis en œuvre n'a en rien amélioré la pratique des élèves, puisque composé essentiellement de city-stades et de skate-parks qui ne servent que très rarement aux établissements scolaires, ainsi qu'aux clubs sportifs.

Le SNEP-FSU défend l'idée que l'EPS répond à plusieurs objectifs, dont celui de la santé, mais que son rôle principal en tant que discipline obligatoire à l'école est un accès pour toutes et tous aux activités physiques, sportives et artistiques. C'est par leur pratique que l'EPS joue un rôle positif sur la santé.

Le ministère agit seul et impose des mesures dénuées de sens ! Les gouvernements successifs ont beau parler de l'héri-

tage culturel des JOP, rien n'a été réalisé et les mesures prises, tests physiques, 30 minutes d'APQ, 2 heures de sport, ne fonctionnent pas et ne sont qu'une réponse inappropriée à un manque d'investissement de l'État dans l'école, l'EPS et le sport.

Réaliser des tests déconnectés de l'enseignement de l'EPS et de ses enseignant-es alors même que les horaires d'EPS ne sont pas respectés (faute d'installations à proximité ou de remplaçant-es), cela s'apparente à de l'hypocrisie et rejoint une grande partie des mesures réalisées par le gouvernement : se donner bonne conscience, alors qu'il ne met pas les moyens (postes en EPS, horaires, équipements sportifs structurants, formation, ...).

Le SNEP-FSU, syndicat représentatif que la ministre de l'Éducation nationale refuse de recevoir, revendique 4 heures d'EPS pour toutes et tous, seule mesure à même de répondre aux différents objectifs de santé, d'accès à la culture physique, sportive et artistique et de lutte contre les inégalités. Il fait des propositions, pour les installations, les programmes, la formation. Quand sera-t-il entendu ?

Le SNEP-FSU appelle tous et toutes les collègues d'EPS à agir contre la désinformation en saisissant l'ARCOM (voir page de garde du site national) pour dénoncer une fois encore le mépris dont sont victimes celles et ceux qui font l'école.

Béa Bardin, secrétaire académique

Le SNEP-FSU a rencontré les IPR-EPS et l'administration rectorale le 5 mai 2025

Présent·es : Pour l'administration rectorale : Mme Dupuy DRH, Mme Stalin chargée du dialogue social et M Guilbaut, SG. Pour les IPR-EPS : Mme Jardin-Malassiné, M Bénard et M Tailleux. Pour le SNEP-FSU : B.Bardin, K.Bellesoeur, C.Tessier et G.Lemaire.

L'objectif était d'échanger sur différents points concernant notre discipline et notre métier d'enseignant·e d'EPS, entre problèmes signalés par nos collègues et revendications du SNEP-FSU.

Concernant l'EPS :

Les nouveaux programmes collège :

Les IA IPR savent que les programmes sont en réécriture, mais n'ont absolument pas été informé·es, ni contacté·es. Iels ne peuvent donc rien dire, ne connaissent pas la date de sortie de ces programmes et ne savent pas si une consultation va être faite.

DNB et absence d'épreuves spécifiques EPS :

Le SNEP a rappelé la nécessité d'avoir une épreuve spécifique EPS au DNB. Seule réponse : l'entrée de l'EPS dans les 40% de contrôle continu.

Les options sportives et les sections sportives scolaires :

Le SNEP se positionne pour l'ouverture d'un maximum de dispositifs, dans le cadre scolaire et avec l'accord des enseignant·es d'EPS, permettant aux élèves de pratiquer des APSA en plus de l'EPS obligatoire, il promeut les sections mixtes (17 non mixtes actuellement dans l'académie), pour favoriser et rendre visible également le développement de la pratique féminine. Les IPR sont pour, et M Bénard précise que la transformation d'une section fléchée garçons et/ou filles en section mixte doit passer en CSAA, mais explique que le passage en section mixte pose surtout le problème de l'UNSS, car les élèves de ces sections doivent obligatoirement évoluer en excellence. Nous ne comprenons pas cet argument, puisque seul·es les élèves de la section seront en excellence et pas toutes les élèves de l'établissement.

Concernant la dotation horaire rectorale pour les établissements qui est de 1h30 alors que la circulaire prévoit 3h (1h30 doivent être prises sur la marge d'autonomie des établissements, ce qui pose problème dans certains). M Guilbaut répond que c'est une question de répartition des moyens. M Bénard ajoute que, si les établissements étaient dotés de 3h, certains seraient gênés car ils ne sauraient pas comment utiliser ces 3h, la plupart des sections faisant appel à un éducateur sportif pour au moins la moitié du temps. Les collègues qui sont obligés d'encadrer les SSS en HSA dans leur établissement apprécieront !

L'enseignement de spécialité EPPCS :

6 lycées publics et 1 privé.

Nous nous sommes étonné·es d'une seule ouverture à la rentrée, alors que cette spécialité est une des moins abandonnées en fin de 1^{ère}. M Bénard nous répond qu'il y a peu de demandes de la part des établissements et qu'il faut une équipe pédagogique soudée et volontaire car le travail demandé aux enseignant·es est très important.

Mme Jardin-Malassiné ajoute que leur accompagnement est important car il s'agit d'assurer des cours théoriques en classe, inhabituels pour notre profession. Elle nous a assuré qu'iels portaient la parole pour le développement de cette spécialité lorsqu'iels allaient en établissements. Iels souhaiteraient pouvoir l'ouvrir dans le 36. M Bénard a rajouté que les ouvertures d'EPPCS étaient corrélées aux ouvertures des mentions sportives en LP (une réforme du nombre d'heures est prévue en 2026 : passage de 800 h à 500 h) et qu'iels essayaient de couvrir toute l'académie.

Concernant les indemnités (pondérations) potentielles pour les collègues enseignant en EPPCS, nous avons rappelé que les autres disciplines bénéficient logiquement d'une pondération de la rémunération pour ces enseignements, et que les collègues d'EPS assurent cette spécialité injustement sans pondération. Personne n'a relevé...

les 2h de sport supplémentaires au collège :

Nous avons redit notre opposition à ce dispositif qui coûte cher, concerne peu d'élèves, n'a pas atteint sa cible (élèves éloigné·es de la pratique physique) et a souvent été mis en place sans l'avis des PEPS.

17 collèges concernés (2023/2024), 312 élèves (4% d'élèves dont 30% de filles). Devait être généralisé depuis la rentrée de septembre aux collèges REP, REP+ : aucune information sur le nombre d'établissements et d'élèves concerné·es. Messieurs Bénard et Tailleux nous ont simplement fait l'apologie de ce dispositif dans un établissement (on ne sait pas lequel ni combien d'élèves ?) et parlé de la livraison de VTT pour les collèges inscrits dès le départ dans le dispositif. D'après M Guilbaut le dispositif serait reconduit à la rentrée 2025. Nous avons insisté sur le fait que l'UNSS touchait plus d'élèves et que l'argent utilisé serait plus utile pour l'UNSS ou pour la mise en place des 4h d'EPS pour toutes et tous et pour tous les niveaux de classe. Ce à quoi M Tailleux a répondu que nous n'avions pas la preuve que les 4h d'EPS assureraient la pérennité de la pratique sportive chez les jeunes une fois devenu·es adultes (!). Nous avons souligné qu'au moins ainsi, la pratique des 4h serait assurée pour toutes les élèves de notre pays et pas seulement quelques-un·es de façon aléatoire et qu'au contraire, il était reconnu qu'une plus grande pratique dans la jeunesse était le point de départ d'une pratique adulte.

Concernant les HSE pour soutien

Soutiens quand APSA à risque ou effectifs élevés :

Les organisations pédagogiques en EPS dans beaucoup d'établissements prévoient la mise en place de soutien (natation notamment, mais aussi APPN). Avec la diminution de la dotation rectorale en HS, certain·es chef·fes d'établissement cherchent d'autres solutions pour rémunérer les collègues d'EPS, à l'encontre des décisions de C.A. et parfois malheureusement au rabais. Nous avons dénoncé ces dérives. Mme Stalin en a pris bonne note, côté rectorat. M Tailleux, pour sa part, invite les collègues à se questionner sur la pertinence de ces

dispositifs de soutien. Pour exemple, il met en avant l'expérience acquise par les enseignants plus âgés, qui leur permettrait de gérer seuls une classe entière en natation !! Nous avons rappelé les choix argumentés des équipes d'EPS, accentués par les effectifs de classe de plus en plus élevés et l'importance de ces dispositifs notamment en natation avec le nombre d'élèves sortant de primaire non nageurs.

Concernant l'UNSS :

Journées de rencontres :

Le SNEP a rappelé le dynamisme du sport scolaire dans notre académie et notre attachement aux journées de rencontres du mercredi AM, qui sont au centre du prochain PNDS de l'UNSS. M Tailleux a répondu que toutes les solutions de pratique étaient possibles, mais que la rencontre était l'ADN du sport scolaire (ouf !). A ensuite été évoquée la difficulté de certaines chef-fes à libérer les collègues pour l'organisation et la préparation des rencontres, notamment le mercredi matin. Les IPR en conviennent, mais il y a le souci de la multiplication des absences pour les collègues régulièrement investis dans les compétitions UNSS. M Bénard propose que les collègues très investis dans l'AS n'aient pas cours le mercredi matin pour éviter de supprimer des heures d'EPS. Karine rappelle qu'en général, dans les établissements, les collègues s'arrangent entre elles/eux pour ne pas être trop souvent absentes. Mme Jardin-Malassiné nous informe qu'un groupe de travail va être mis en place sous la houlette de Madame la DASEN du 41 avec des chef-fes d'établissement et l'UNSS pour discuter et trouver une solution pour pallier à ces problèmes.

Concernant les catégories uniques :

Même si nous n'avons pas eu de remontées de la part de collègues de problèmes de mise en danger d'élèves, nous savons que les collègues sont inquiets du risque dans certaines APSA, ainsi que de leur responsabilité liée à cette nouveauté en cas de problème. Les IPR n'ont rien dit à ce sujet.

Concernant les équipements sportifs :

Enquête Gymnase Score :

Nous avons présenté l'enquête Gymnase Score lancée par le SNEP-FSU national, actuellement en cours de remplissage par les collègues, qui doit permettre d'effectuer un recensement des équipements sportifs pour l'EPS, de leur état, de leur disponibilité, de leur éloignement par rapport à l'établissement ; l'exigence de contenus et d'apprentissage de qualité passe en effet par des équipements en nombre suffisant et adaptés aux formes de pratiques scolaires et associatives. Nous avons discuté de la manière la plus appropriée d'intervenir efficacement auprès des collectivités locales. M Guilbaut pense qu'il faut recenser les situations les plus catastrophiques et interpeller avec les collègues la collectivité de rattachement sur ces situations précises. M Bénard nous a dit que les IPR étaient associés à toutes les rénovations et constructions d'installations sportives pour les lycées. Il nous a proposé de lui communiquer les situations critiques dont nous avons connaissance.

Le coût des transports pour se rendre sur les installations:

Nous avons alerté sur la tendance de certaines C.E à diminuer les transports en argumentant sur la baisse des DGF d'établissement.

A noter que le Conseil départemental du Loiret a affirmé au SNEP 45 que les DGF n'ont pas diminué et que le budget transport est même en augmentation (510 000 en 2024 pour 450 000 en 2029) et qu'il sera maintenu en 2025.

Le manque de piscines mises à disposition :

Les IPR sont conscients du problème, M Bénard a évoqué les bassins mobiles, mais le coût est très élevé et le bassin trop petit pour les élèves du second degré, donc pas de solutions.

Concernant la profession :

Les Rendez-vous de Carrière :

Nous avons demandé pourquoi les appréciations des profs d'EPS sont plus dures que dans les autres disciplines? 26,5% seulement d'appréciations « excellent » chez les PEPS (même si en augmentation par rapport à l'année passée) pour 36 % chez les certifiés. Aucune réponse à cette question de la part des IPR, mais Mme Jardin-Malassiné nous a dit qu'une attention était portée sur les agrégés qui sont mélangés avec les autres disciplines.

L'égalité hommes/femmes dans les promotions :

Règle positive au rectorat. Nous soulignons néanmoins un problème pour les avis pour la Classe Exc. dans le bilan 2024 : double avis TF 7% femmes et 13% pour les hommes et 43,5% de promues pour 53,3% de promouvables. Pas de réponses non plus de la part des IPR.

Les fins de carrière :

Le SNEP a remercié le rectorat qui autorise systématiquement les demandes de temps partiel pour accéder au dispositif de retraite progressive (ce qui est loin d'être le cas dans d'autres académies) en soulignant l'importance pour la profession, du fait de la spécificité du métier d'enseignant-e d'EPS.

Les supports stagiaires :

Le SNEP est intervenu sur la nécessité d'éviter de retirer des postes vacants en lycées pour les stagiaires car cela bloque les mutations intra, d'autant plus qu'ils sont maintenant à 20h et qu'ils ont peu de chance d'être affectés en lycée l'année prochaine. Les IPR ont rappelé la nécessité de placer les stagiaires dans de bonnes conditions et que, par rapport aux supports stagiaires, ils n'intervenaient que sur le plan pédagogique, ce que Mme Stalin a confirmé. Visiblement, le problème des mutations ne semblait pas les concerner !

Le guide des gestes professionnels :

Mme Jardin-Malassiné a expliqué que ce guide avait, dans un premier temps, été transmis aux chef-fes d'établissement et ensuite à toutes et tous les collègues d'EPS via la messagerie professionnelle. Elle nous dit que son utilisation sera très utile lors des conseils d'enseignement. Nous avons posé la question de son utilisation dans la formation initiale, elle nous a répondu que les jeunes sont déjà sensibilisés à ces sujets car cela fait partie du programme de l'oral 3. Nous insistons sur le fait qu'il faut absolument que les chef-fes d'établissement s'en emparent, car des situations problématiques pour les collègues seraient évitées avec une meilleure gestion dès le départ. Ce guide, qui ne sera pas envoyé tous les ans, devrait être mis en ligne pour être accessible par les collègues et les chef-fes, mais ils cherchent encore le meilleur endroit sur le site du rectorat.

Les IMP coordination EPS :

M Guilbaut dit avoir interrogé le ministère à ce sujet. Visiblement, tant que les jurisprudences (il semblerait que des tribunaux administratifs aient rendu un jugement opposé à celui de Bordeaux) ne sont pas stabilisées, le rectorat ne paiera pas les collègues. La « nouvelle » position de l'administration n'étant qu'interprétative et n'ayant aucune portée réglementaire, nous persistons à encourager nos collègues concernés à faire valoir le conquis syndical que représente la décision de la CAA de Bordeaux.

STAGE ULTIMATE à l'initiative du SNEP-FSU 37

Vincent LESOULT et Julien MORIN ont accepté, du 5 au 6 mai 2025 de jouer les animateurs d'un stage d'ultimate.

Spécialistes de l'activité, ils ont pu faire vivre aux 28 stagiaires une pratique active et riche en contenus. Du niveau 1 au niveau 2 en poussant parfois à la spécialité UNSS, les pratiquants se sont rapidement sentis capables de l'enseigner, se projetant dans leurs leçons avec leurs élèves. Les conditions météo n'étaient pas optimales avec un vent relativement soutenu et un soleil pas encore estival.

Toutefois, l'accueil sur le terrain synthétique aux abords du collège Jules ROMAINS de Saint Avertin a permis de réunir un grand nombre de stagiaires. En bilan, on peut dire que le stage a été une réussite.



Autres stages SNEP-FSU :

Un stage **Escalade** s'est tenu le mardi 29 avril à St Gautier (36) et un sur la **Danse** aura lieu le vendredi 6 juin à Orléans. (45)



Comment ? Votre établissement n'a pas encore répondu à l'enquête installations ? <https://lesite.snepfsu.fr/gymnase-score/>

Le SNEP-FSU a lancé en début d'année une vaste enquête nationale qui vise à évaluer les conditions d'enseignement de l'EPS dans les établissements du second degré. L'objectif est d'évaluer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves.

Les résultats de cette enquête permettront d'engager toutes les démarches nécessaires, dans l'établissement et au-delà auprès des collectivités de rattachement, afin d'améliorer les conditions d'exercice et d'étude. Le SNEP-FSU, expert reconnu dans toutes les instances institutionnelles, accompagnera toutes les initiatives.

Pour des équipements sportifs adaptés pour PLUS et MIEUX d'EPS et de sport scolaire, l'enjeu désormais est d'accélérer encore la participation jusqu'au 10 juin, date de clôture de l'enquête.



Le SNEP-FSU vous apparait utile ? ...

Ce court bulletin met en évidence, à travers le compte rendu de l'audience du SNEP-FSU Orléans-Tours auprès des IPR EPS et de l'administration rectorale, avec la diversité des sujets abordés, à travers l'enquête « Gymnase score » ou le compte rendu d'un des stages syndicaux centrés sur le métier, tout l'intérêt du SNEP FSU, le seul syndicat représentatif des enseignant.es d'EPS.

Mais pour pouvoir défendre la profession, la discipline, l'école et le service public, le SNEP FSU a besoin de moyens et seules les cotisations des syndiqué.es lui donnent ces moyens.

Il n'est pas trop tard pour rejoindre le SNEP au titre de l'année scolaire en cours.

Voir le site <https://lesite.snepfsu.fr/> rubrique Adhérer.

... Si ce n'est déjà fait, syndiquez vous !